



PROGRAMME DE FORMATION

DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes et sa durée est de 12 heures auxquelles il faut ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Aucune formation avec un nombre de participants inférieur à 4 ne peut être acceptée.

Après la présentation du moniteur et des participants :

1. LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL :

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Intérêt de la prévention des risques professionnels
- Qu'est-ce qu'un sauveteur secouriste du travail ?
- Présentation du programme :
 - protéger,
 - de protéger à prévenir,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - de faire alerter à informer,
 - secourir,
 - la méthode de recherche des risques persistants et celle d'examen rapide d'une victime seront reprises au cours de chaque séance pratique.

2. RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTEGER :

Formation générale à la prévention :

- le mécanisme de l'accident .
 - connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de « Protéger ».

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime et de l'accident et/ou son environnement.

- Identifier les dangers dans la situation concernée :
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.

Eléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise.

- Dégagement d'urgence par traction de la victime au sol

Cas particulier :

- Protection des populations en cas d'alerte : **la sirène**

3. DE « PROTEGER » à « PREVENIR » :

Cette séquence doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ».

Face à une situation de travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Repérer des dangers dans une situation de travail.

- Identifier les dangers dans la situation concernée :
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s).
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment.

4. EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE :

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- ➔ Reconnaître, suivant un ordre
 - saignement abondamment ?
 - s'étouffement ?
 - réponse aux questions et plaintes ?
 - respiration ?
- ➔ Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- ➔ Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

5. De « FAIRE ALERTE » à « INFORMER » :

Face à une situation de travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

6. SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

- a) La victime saigne abondamment :
- b) La victime s'étouffe :
- c) La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux :
- d) La victime répond, elle se plaint de brûlures :
- e) La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements :
- f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment :
- g) La victime ne répond pas, elle respire :
- h) La victime ne répond pas, elle ne respire pas :

7. SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

L'activité de l'entreprise est prise en compte.

(Le contenu de ce thème tiens compte des postes et particularités des métiers des participants)

8 - EVALUATION DES SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS ; à l'issue de cette évaluation, un **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**, édité sur le logiciel de l'INRS **FORPREV**, sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.